Mouvement des Entreprises de France

Apprentissage : faisons de la réforme une réussite pour nos jeunes et nos territoires

Publié le 16 mai 2018

Dans quelques semaines, la Représentation nationale sera appelée à débattre du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Si nous partageons les objectifs de ce projet de loi, il nous semble qu'il doit être renforcé sur plusieurs points.

Avec un taux de chômage des jeunes de plus de 22 %, qui dépasse parfois les 50 % dans certains de nos quartiers, dans nos zones rurales ou dans les territoires d'Outre-mer, la France est à la croisée des chemins. Pour nos jeunes, nos territoires, nos entreprises, notre pays ne peut se permettre que cette réforme échoue.

Face au double enjeu de la reprise économique et de l'emploi d'une part et de la nécessité pour tous les jeunes de disposer de solides compétences professionnelles d'autre part, nous faisons le choix d'unir nos responsabilités et nos forces pour bâtir ensemble une réforme efficace de la formation initiale par apprentissage. Cette réforme nécessaire ne réussira que si elle rassemble sur tous les territoires toutes les énergies et toutes les bonnes volontés en valorisant les meilleures pratiques sur le terrain. Décidée de Paris, elle restera stérile et inappliquée et conduira à un rétrécissement de l'apprentissage dans toutes les régions.

Le premier défi pour réussir c'est celui de l'agilité et de la réactivité. Parce que les pays d'Europe qui réussissent sont décentralisés, nous réaffirmons notre volonté d'assurer un pilotage à la fois national et territorial, ambitieux et innovant de l'apprentissage au plus près du terrain. L'Etat ne peut tout faire. Ensemble, les Régions et les branches professionnelles doivent disposer des leviers pertinents de pilotage et de développement de l'apprentissage au plus près des entreprises et des territoires. De ce point de vue, la future agence "France Compétences" devra garantir la cohérence, la performance, et l'évolution continue du système. Il ne faut donc pas que la future agence France Compétences soit aux mains des seuls Ministères. Il en va de même de la recentralisation des primes aux employeurs d'apprentis ou de la suppression des financements des aides régionales aux apprentis. Nous réaffirmons notre attachement au quadripartisme, source de coopérations renforcées et au copilotage Région-branche, facteur d'efficacité.

Le deuxième défi est celui de l'anticipation des besoins de compétences de demain à l'échelle des bassins de vie et des régions, en prenant en compte la nécessité d'une vision réactive et territoriale, alors même que notre économie est directement impactée par les transitions numériques et énergétiques. Il faut libérer la capacité d'investissement et d'installation des CFA, mais, dans le même temps, il faut que soit confiée aux Régions et aux branches professionnelles la coconstruction commune d'une stratégie régionale cible pluriannuelle et révisable annuellement. C'est la condition pour rassembler nos forces au service d'une même stratégie et supprimer les doublons.

Le troisième défi est celui de l'orientation pour attirer davantage de jeunes vers les métiers de demain, vers la formation professionnelle, vers l'alternance. En lien avec leurs compétences économiques et de formation, les Régions sont particulièrement bien placées pour piloter et coordonner les structures qui agissent dans ce domaine (ONISEP, CIO, CARIF-OREF, Missions locales, réseau information jeunesse, développeurs de l'apprentissage…) et les rapprocher des entreprises, qui sont les mieux placées pour parler des métiers. Les Régions, avec les entreprises,

sont prêtes à s’engager pour donner à chaque jeune un véritable parcours d’information, de sensibilisation et d’accompagnement vers les métiers (réalité augmentée, rencontres, forums, stages, visites d’entreprises…). Une vraie étape doit être franchie par le Parlement dans ce domaine.

Le quatrième défi est celui de l’équilibre des territoires. Notre pays est fracturé et nous devons y prendre garde. Il ne s’agit pas de remettre en cause le financement de l’apprentissage au contrat décidé par le gouvernement mais il doit s’accompagner de moyens à la hauteur des besoins pour les Régions. Ce financement ne peut assurer le maintien et le développement de l’apprentissage que s’il est complété par des moyens financiers confiés aux Régions permettant une réelle adaptation aux besoins des CFA dans la ruralité et dans les quartiers.

Le développement de l’apprentissage pourra être assuré par une juste répartition de la part de financement au contrat et de la part de financement par la modulation. Pour cela, sans augmenter les charges sur les entreprises et sans remettre en cause le financement au contrat, les Régions doivent disposer d’une ressource fiscale dynamique et indexée pour répondre à ce besoin.

Ces quatre défis sont la condition de la confiance et de la réussite. Unis, nous entendons proposer des réponses partagées pour réussir le développement de l’apprentissage pour tous et partout et répondre aux besoins de compétences de notre économie à l’heure de la reprise. Avec le Parlement, il est temps d’ouvrir une nouvelle page au service de la jeunesse de notre pays.